

## 2. L'HISTOIRE DE LA « FILIERE » SILURE EN FRANCE

### **2.1 Les années 1980 : recherches et développements**

De nombreuses études scientifiques ont été menées sur le silure glane dans les années 1980 en France comme à l'étranger. (Travaux sur la physiologie du silure début 1980 par KIRSCH, HILGE, HORVATH). La première introduction de silure en pisciculture remontait aux années 1960.

De plus, les années 1980 voient la mise en place par le Ministère de l'Agriculture du Plan : « Aquaculture Continentale », afin d'orienter la reconversion des terres libérées par la déprise agricole et de faire face aux problèmes de revenus des exploitants agricoles.

La valorisation des plans d'eau agricoles est une voie envisagée. Dans le même temps le secteur agroalimentaire montre un intérêt pour les poissons d'eau douce et le marché de la carpe connaît des difficultés. Il est alors nécessaire d'orienter la production vers de nouvelles espèces.

Cependant, l'intérêt se porte tout d'abord sur le catfish (*Ictalurus punctatus*) élevé aux Etats-Unis. Malgré ses atouts zootechniques cette espèce demeure interdite à l'introduction en France. L'intérêt se porte alors sur le silure européen (*Silurus glanis*) considéré comme autochtone (première introduction en 1870) selon le décret du **17 décembre 1985** paru au Journal Officiel.

Ainsi, début 1985 la toute récente DPMA (Direction des Pêches Marines et de l'Aquaculture) commence à s'intéresser au silure qui est retenu comme « espèce nouvelle à promouvoir ». Le silure présentant un fort intérêt zootechnique, d'après des bases retirées de l'élevage du catfish, le Ministère accorde des crédits pour de nombreuses études (Cemagref, Inra...).

Un groupe informel (Groupe National Silure) se crée dès **1984** et de nombreux projets européens se développent. Ce groupe est à l'origine de la formation de l'AFSG : *Association Française Silure Glane*, en **1992**, dont le Cemagref sera longtemps secrétaire mais dont le bureau changera de nombreuses fois. De plus, le silure s'inscrit dans une diversification de la pisciculture d'eau douce pour le groupe silure.

En **1987**, l'ADAPRA publie une synthèse des données bibliographiques sur le silure. Ces données provenaient essentiellement des pays d'Europe de l'est.

De nombreux investissements sont réalisés dans des études de mise au point des standards zootechniques et le Cemagref développe des projets pilotes (Les viviers de La Castillonne, TAG) en partenariat avec l'INRA.

Des recherches sont également menées sur les possibilités d'implanter une unité de production intensive de silure en aval d'une centrale nucléaire (Centrales du Bugey-1986 et de Dampierre) afin de valoriser les eaux chaudes de rejet.

L'espèce apparaît très prometteuses (selon les performances zootechniques établies par le Cemagref) et le début des années **1990** voit se succéder de nombreuses demandes de subventions européennes (IFOP) pour la création d'élevage de silure.

Le démarrage du silure est donc rapide (peut être trop) et cependant aucun programme coordonné nationalement n'est mis en place. La distribution des budgets pour le développement semble à posteriori anarchique.

## **2.2 Les années 1990 : les nombreux projets**

Des initiatives régionales voient ainsi le jour. La région Centre apparaît alors comme l'un des acteurs principaux.

En 1991, une étude menée par l'ADARC révèle le silure comme étant une espèce d'intérêt pour le marché de consommation. Les filets de silure semblent parfaits pour la consommation et à cette époque les cours des produits de la mer s'envolent. Par ailleurs, la concurrence avec le cabillaud ou le lieu noir semble jugée inexistante.

De plus, une étude de marché sur la restauration se révèle encourageante, prévoyant une demande jusqu'à 200T par an pour des silures entiers.

La région Centre voit ainsi la création en 1994 des «Viviers de Sologne». Cette entreprise de transformation a pour but de collecter la production de silure de la région et d'en effectuer la mise en marché. Cet important projet attire d'autres sociétés qui participent alors au capital (Fleury-Michon...). Ce projet est très lié au CRITT PROTAGORAS qui avait déjà effectué de nombreuses études sur le silure (reproduction, génétique, transformation...). Ces études restent cependant encore confidentielles actuellement ou introuvables.

Certains grossistes de Rungis achètent également du silure pour le transformer et le commercialiser.

Cette dynamique régionale entraîne alors beaucoup de producteurs à se lancer dans le silure en leur permettant d'obtenir des subventions pouvant aller jusqu'à 50 voire 70% de l'investissement.

D'autres régions s'investissent également dans des projets silure : Languedoc ; Lorraine ; Pays de Loire ; Poitou-Charentes ; Rhône-Alpes. Seule la région Centre possède cependant une unité de transformation dédiée au silure. Dans les autres régions, les producteurs doivent alors rechercher des transformateurs locaux plus spécialisés en poisson marins ou investir dans leur propre unité de transformation.

En plus de ce développement des sites de production, le silure fait l'objet de l'établissement d'un cahier des charges en région Centre, où il devient *Merval*. D'autres producteurs choisissent également un nom commercial pour le silure, alors baptisé *Tagle* en Lorraine.

## **2.3 La fin des années 1990 : la désillusion**

Dès 1995, le silure ne rencontre pas le succès attendu et les coûts en production se révèlent bien supérieurs à celui établi à 15F/kg.

L'accès au marché est alors bloqué selon les prix définis. La concurrence avec les poissons marins est bien réelle. Les ventes de silure sont faibles ; les actionnaires des « Viviers de Sologne » se retirent donc alors progressivement ce qui provoque un effondrement de la société et son dépôt de bilan un an et demi après sa création. Les grossistes font également des pertes importantes et arrêtent de travailler le silure. De nombreux producteurs de toutes régions font faillites et d'autres abandonnent peu à peu le silure. **Fin 1996**, la déception est grande chez les producteurs et le constat d'échec place le silure en position délicate.

De plus, le Cemagref (Montpellier), qui était le seul organisme à avoir engagé d'importantes recherches sur le silure stoppe toutes activités en aquaculture à partir de 1995. Les études sont alors uniquement menées par la SEPIB et des lycées aquacoles. Certains producteurs continuent seuls à affiner leurs techniques et à tenter le développement de la filière. Les volumes de production sont loin des plus optimistes envisagés, quelques producteurs résistent cependant en développant des stratégies commerciales ou en diminuant leur production de silure au profit d'autres espèces.

Dans le même temps l'aquaculture d'étang perd du terrain et de nombreux étangs perdent leur utilité aquacole au profit de la chasse et des loisirs.

## **2.4 Fin des années 1990 et début des années 2000 : le renouveau ?**

Cependant l'AFSG demeure et l'année **1997** voit la mise en place d'un dossier IFOP en partenariat avec le Ministère de l'agriculture et de la pêche et l'OFIVAL afin de financer une campagne de notoriété. Malgré les nombreux échecs en production, le Ministère ne cherche donc pas à «enterrer la filière silure» mais au contraire à la relancer en mettant l'accent sur l'aspect commercialisation qui était négligé jusqu'ici.

La campagne de notoriété débute donc **fin 1998** pour une durée de 3 ans.

Les filets de silure sont alors présentés au SIAL, en octobre 1998, en tant que produits nouveaux.

L'AFSG accueille en son sein une animatrice aquacole afin de gérer ce dossier.

Une agence en communication est alors chargée d'organiser cette campagne. Ainsi, un programme d'actions est établi en visant différentes cibles :

- les médias afin de changer l'image du silure
- les restaurateurs et les GMS avec le développement d'animations
- le grand public via un site Internet et des supports de publicité

L'OFIMER (ex-FIOM), qui intègre alors l'aquaculture continentale dans ses activités, s'intéresse au silure et entre en contact avec l'AFSG en début de l'année **2000**.

L'OFIMER permettra ainsi à l'AFSG et à ses adhérents de participer au SIAL en octobre 2000.

De plus, souhaitant favoriser l'émergence de systèmes de production viables techniquement et économiquement et à la vue des atouts du silure sur le marché de consommation (filets blancs sans arêtes...) l'OFIMER décide de conventionner avec différents partenaires plusieurs études en **2001** :

- Etude de marché sur le silure glane.
- Etude technico-économique de l'élevage du silure glane.
- Description de la qualité de la chair de silure en fonction des milieux d'élevage et essai d'amélioration.
- Essai de substitution de la farine de poisson par des oléoprotéagineux dans des aliments de grossissement de silure glane.

Ces études ayant pour but de faire un état des lieux de l'élevage du silure et de permettre la définition des orientations futures avec la possible mise en place d'une filière silure.